

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Etudes et promotions	337

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de l'éducation,
VU le règlement budgétaire et financier,
VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 16 décembre 2019,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme
- ENTENDU** les interventions de Thierry VIOLLAND, Brigitte NEDELEC, Franck NICOLON, Maï HAEFFELIN, Isabelle LEROY, Phillipe BARRE, Isabelle MERAND.

Après en avoir délibéré,

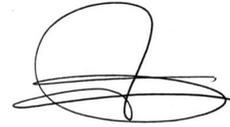
APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 30 000 € d'autorisations d'engagement et 10 000 € d'autorisations de programme et de 85 000 € de crédits de paiements en fonctionnement et de 3 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme n°337 « Etudes et Promotions » ;

AFFECTÉ

une autorisation d'engagements de 30 000 € pour les dépenses de promotion liées à la valorisation de la politique éducative de la Région et à des événements.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs